

COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU 17 SEPTEMBRE 2019
SUR LE PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT DIRECTEUR « DEFENSE »

Contexte du compte-rendu : Conformément à l'article 2§ 1 al. 2 de l'arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus de participation et d'information du public¹, l'administration en charge de la planification territoriale (perspective.brussels) a organisé, suite à la publication de l'arrêté ministériel du 7 juin 2019 donnant instruction de procéder à l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement directeur pour la zone « Défense », une réunion d'information et de participation du public sur le projet de plan d'aménagement directeur envisagé « Défense » (« PAD Défense ») en date du 17 septembre 2019.

Pour la facilité du lecteur, les échanges de cette réunion sont repris dans l'ordre chronologique du déroulement de la réunion.

Il a par ailleurs été décidé de répondre en séance à l'ensemble des observations, suggestions et questions posées malgré le fait que certaines étaient en dehors du cadre de la réunion tel qu'il est précisé dans l'arrêté précité du 3 mai 2018.

Ce document sera mis en ligne sur le site de perspective.brussels jusqu'à la fin de la procédure d'adoption du PAD.

-
1. Q : Le nouveau quartier, prévu sur le site de la défense se situe sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il est isolé de Haren. Il ne faut pas oublier de faire des connections avec Haren. Comment créer des liens et recouper le Boulevard Léopold 3?

R : La prochaine étape du processus est la publication d'un CSC pour lancer la procédure de désignation d'un bureau d'étude qui sera en charge de réaliser le projet de plan à traduire dans un PAD (côté bruxellois) et un GRUP (côté flamand). Ce bureau étudiera l'ensemble des liens possibles, notamment avec Haren.

2. Q : Quelle est l'ambition et la vision par rapport aux cimetières dans ce périmètre ? Comment seront-ils intégrés dans les plans et la vision pour cette zone, tenant compte que le cimetière d'Evere changera profondément avec la réalisation d'un crématorium sur son site ?

R : Des contacts ont déjà été pris avec les gestionnaires des cimetières, notamment pour évaluer la possibilité de les aménager et de les exploiter comme cimetières naturalisés ce qui permettrait d'en améliorer la biodiversité et l'accessibilité. Le bureau d'étude, désigné par perspective et Omgeving, étudiera les améliorations possibles.

3. Q : Les infrastructures sportives à Evere sont fort fréquentées. Pour le paysage et les espaces verts on veut les relier, pourquoi pas aussi réfléchir à relier les équipements sportifs existants et futur ?

R : Intéressante piste om mee te nemen bij de uitwerking van het RPA en GRUP.

4. Q : Est-ce qu'on réfléchit dans ce PAD sur la réalisation d'un parking de délestage dans la zone ?

R : Pour ce qui est du parking de dissuasion, Bruxelles Mobilité lancera prochainement une étude sur le sujet.

¹ Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public, préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur, M.B. du 9 juin 2018, p. 39070.

5. Q : Est-ce qu'on réfléchit/envisage à réaliser une nouvelle école sur le site ? Actuellement, dès qu'on réalise une nouvelle école à Evere elle est directement pleine, les besoins sont grands.

R : Perspective.brussels dispose d'une cellule école qui a établi un diagnostic de la question (offre – besoins). La veille que mène cette cellule sera régulièrement mise à jour pour s'assurer que nous tenons compte des statistiques les plus à jour possible. Par ailleurs, en l'état actuel des choses (PRAS), la partie urbanisée le long de l'avenue Léopold III permet l'implantation d'écoles.

6. Q : Est-ce que dans les espaces verts et dans les différentes fonctions prévues sur le site il y a de l'espace pour de l'agriculture urbaine ? est-ce que le sol est pollué ? Nous sommes maraichers à Haren mais devons quitter dans 2-3 ans ce lieu. Etes-vous à la recherche de partenaires/exploitants ? Quelles sont les superficies envisagées ?

R : La question de l'agriculture urbaine sera abordée par des ateliers spécifiques qui impliqueront Bruxelles Environnement et les administrations environnementales flamandes. Des premiers contacts ont déjà été établis avec l'association 'terre en vue'.

7. Q : Il est intéressant que Bordet soit vu comme un nœud multimodal mais est ce qu'on prévoit aussi d'améliorer les connections des arrêts de transport en commun vers le réseau local pour les piétons et cyclistes ?

R : Nous prenons bonne note de cette question et la relayerons vers nos collègues en charge du projet de PAD Bordet. Ceci dit, votre question est pertinente vu que les deux zones sont intimement liées.

8. Q : Il est intéressant que dans ce plan il y ait un objectif d'une part d'améliorer les infrastructures et d'autre part pour le paysage et la biodiversité. Il est cependant important que les nouvelles constructions ne prennent pas le pas sur le paysage.

R : Nous pensons qu'il doit être possible en zone périphérique comme c'est le cas ici d'augmenter la part de surfaces perméables non-bâties.

9. Q : Il y a aussi une nouvelle ligne de tram qui est prévue entre Woluwe et Haren (avec un dépôt à cet endroit). Quel en sera l'impact sur le territoire ?

R : Nous prenons bonne note de cette question et la relayerons vers nos collègues en charge du projet de PAD Bordet. Ceci dit, votre question est pertinente vu que les deux zones sont intimement liées.

10. Q : Sur la carte logement montrée lors de la présentation, tous les logements ne sont indiqués. Il y a notamment plus de logements le long de la chaussée de Haecht. De plus le tracé de la ligne de chemin de fer vers Anvers telle qu'indiquée sur le plan est fausse.

R : La carte 'logement' qui a été montrée n'indique que les logements publics. De ce fait, les autres types de logement n'y apparaissent pas. Ceci dit, nous en tiendrons bien entendu compte. Dans l'ensemble, le constat d'une faible densité de logement (< 5.000 hab./km²) dans cette partie de la Région reste cependant valable.

11. Q : Il y a plusieurs équipements de sport présent dans la zone, mais ils ne sont pas tous accessible au public. L'implantation d'une école européenne dans la zone de projet risque d'aggraver ce phénomène.

R : Le principe d'infrastructures sportives mutualisées entre le QG de la Défense, l'école européenne et d'autres usagers nous semble idéal. Il sera nécessaire d'entamer des négociations avec le Ministère de la Défense et les gestionnaires de l'école européenne dans ce sens dans le cadre du processus d'élaboration de plan.